

Envoyé en préfecture le 14/02/2022

Reçu en préfecture le 14/02/2022

Affiché le



ID : 079-200041317-20220207-C__16_02_2022-DE

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 31 janvier 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 07 février 2022

COMMUNICATION EXTERNE - GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA CAN ET LA VILLE DE NIORT POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS D'IMPRESSION ET DE DISTRIBUTION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Yamina BOUDAHMANI à Florent SIMMONET, Sophie BOUTRIT à Gérard LEFEVRE, Christelle CHASSAGNE à Nicolas ROBIN, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Anne-Lydie LARRIBAU à Christine HYPEAU, Sophia MARC à Johann SPITZ, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Marie-Paule MILLASSEAU à Lydia ZANATTA, Lucy MOREAU à Christian BREMAUD, Richard PAILLOUX à Nadia JAUZELON, Agnès RONDEAU à Thierry DEVAUTOUR, Yvonne VACKER à Lucien-Jean LAHOUSSE, Florence VILLES à Elmano MARTINS.

Titulaires absents :

Ségolène BARDET, Sophie BROSSARD, Elisabeth MAILLARD, Michel PAILLEY.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Philippe TERRASSIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 7 FÉVRIER 2022

COMMUNICATION EXTERNE - GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA CAN ET LA VILLE DE NIORT POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS D'IMPRESSION ET DE DISTRIBUTION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Monsieur **Claude BOISSON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Lors de sa séance du 16 mars 2015, le Conseil d'Agglomération a approuvé le « Schéma de Mutualisation » entre les services de l'EPCI et les services des communes membres. Ce schéma propose dans ses orientations une mutualisation des actions de communication.

Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2016, les services communication de la Communauté d'Agglomération du Niortais et de la Ville de Niort ont été mutualisés pour ne former qu'un seul au service des deux collectivités.

Dans ces conditions, Niort Agglo et la Ville de Niort envisagent de pérenniser le groupement de commandes afin d'acquérir des prestations d'impression et de distribution de supports de communication.

Il est prévu de mettre en place des accords-cadres d'une durée de quatre ans (un an renouvelable 3 fois pour une durée identique).

Pour ce faire, deux consultations distinctes seront lancées concernant l'une les prestations d'impression et l'autre les prestations de distribution, réparties comme suit :

- Achat de prestations d'impression (accord-cadre multi attributaire) :
 - Lot 1 : magazines (montant maximum contractuel à 270 000 € hors taxes sur une année)
 - Lot 2 : impressions offset feuilles (montant maximum contractuel à 100 000 € hors taxes sur une année)
 - Lot 3 : affiches grand format (montant maximum contractuel à 35 000 € hors taxes sur une année)
 - Lot 4 : impressions grand format numérique (montant maximum contractuel à 90 000 € hors taxes sur une année).
- Achat de prestations de distribution (accord cadre mono-attributaire) :
 - Lot 1 : Distribution non adressée (montant maximum contractuel à 70 000 € hors taxes sur une année)

- Lot 2 : Street marketing (montant maximum contractuel à 21 000 € hors taxes sur une année).

Les montants estimatifs annuels des lots pour chacune des deux collectivités par consultation sont précisés à l'annexe de la convention de groupement.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention constitutive du groupement CAN - Ville de Niort et autorise sa signature ;
- Approuve et autorise la signature des accords-cadres à l'issue de la procédure de passation.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Claude BOISSON

Vice-Président Délégué

Envoyé en préfecture le 14/02/2022

Reçu en préfecture le 14/02/2022

Affiché le

The logo for SLOW (Syndicat Local Organisé de la Vallée de la Loire) is displayed in a stylized, blue, italicized font.

ID : 079-200041317-20220207-C__16_02_2022-DE